



3R-V

Qu'est-ce que la règle des 3R-V?

Ce principe est la clé afin de détourner de l'enfouissement toute matière qui pourrait être utilisée à d'autres fins. Voici donc les actions à privilégier avant d'envoyer une matière aux déchets :

1. **R**éduction à la source. Réduire notre consommation est la première étape pour diminuer l'enfouissement des déchets.
2. **R**éutilisation/**r**éemploi. Donner une nouvelle vie à un objet en l'offrant à un organisme de charité en est un exemple.
3. **R**ecyclage. Pour toute question concernant les matières recyclables, visitez la section « Gestion des matières résiduelles » de notre site Internet.
4. **V**alorisation. Transformer une matière pour en créer une autre. Par exemple, le compostage permet de valoriser la matière organique en l'utilisant pour la création du compost.